

TRANSMIS LE 14/10/24
REÇU LE 14/10/24
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 14/10/24
EXÉCUTOIRE LF 14/10/24

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

SERVICE CULTUREL / DE

DÉCISION DU MAIRE N° 24-570
Contrat d'engagement AFM-TELETHON
dans le cadre de la collecte de dons en faveur du Téléthon 2024

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-3,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accréditer la Commune de Franconville-la-Garenne en tant que collecteur officiel de dons en faveur du Téléthon 2024 auprès de l'association AFM-TELETHON coordination du Val d'Oise.

DÉCIDE

Article 1 : DE SIGNER UN CONTRAT D'ENGAGEMENT avec l'association **AFM-TELETHON** coordination du Val d'Oise, représentée par son **Président, Patrick LABOULAIS**, adresse : 218 Chaussée Jules César, 95250 Beauchamps

Article 2 : La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Délibérations. Elle sera portée au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Article 3 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 3 octobre 2024

Xavier MELKI



Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Caractère Exécutoire

Le 14/10/24
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



